

1. Présentation de l'ENASTIC

L'Ecole Nationale Supérieure des Technologies de l'Information et de la Communication (ENASTIC) est un établissement public d'enseignement, de recherche, d'innovation et de formations supérieures dans les domaines des communications électroniques.

Elle est créée par Ordonnance numéro 005/PR/2015 du 02 mars 2015 laquelle ratifiée par la Loi N°18/PR/2015 du 27 mai 2015 et est dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière.

L'ENASTIC, administrée par un Conseil d'Administration, dirigée par un Directeur Général et placée sous la tutelle du Ministère des Postes et des Nouvelles Technologies de l'Information. Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation assure l'organisation académique et pédagogique.

Le siège de l'ENASTIC est à N'Djamena.

L'Ecole a pour missions essentielles :

- 1- d'assurer la formation initiale et continue dans les domaines des TIC ;
- 2- de promouvoir la recherche scientifique et technologique ainsi que la valorisation des résultats et la diffusion de la culture et de l'information scientifique.
- 3- d'entreprendre la recherche appliquée d'intérêt général en vue de promouvoir l'innovation pour le développement socio-économique

L'ENASTIC compte quatre (4) départements structurés comme suit :

- Département des Affaires Académiques, de la Scolarité et des Examens ;
- Département des Enseignements et de la Recherche ;
- Département de la Formation Continue et du Perfectionnement ;
- Une Antenne régionale à Sarh.

Le Département des Enseignements et de la Recherche doit disposer d'un complexe répondant aux exigences des activités pédagogiques, des travaux et de recherches.

Les enseignements et les encadrements seront assurés par des enseignants chercheurs du supérieur, des professionnels et des experts dans le domaine des TIC, appuyés par ceux des Universités et Ecoles Africaines et d'ailleurs.

L'ENASTIC a, et compte réalisé des accords de coopération avec des objectifs :

- de former ses enseignants et techniciens pour des Diplômes supérieurs (Doctorats) ou de spécialisation ;
- de négocier les possibilités pour ses étudiants afin de poursuivre le 2nd et le 3^{ème} Cycle ;
- de négocier les possibilités d'insertion professionnelle pour ses étudiants ;
- de réaliser des missions d'enseignement d'échange et d'expertise ;
- d'élaborer des activités conjointes de recherche et d'innovation ;
- de participer à des séminaires et à des conférences académiques ;
- de participer à des programmes internationaux de formation ;
- de réaliser des programmes de cotutelle de thèses.

